

Date de convocation : 10 juin 2024

Date d'envoi : 10 juin 2024

Date d'affichage : 10 juin 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26-2024
LUNDI 17 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 19 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, ALLIX Jean-Marie, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, BARBAROUX Sylvie.

Absents ayant donné procuration : 4 – BENOIT Nadine à CORTIAL Patrick, BOUDON Alain à CHARRE Béatrice, ROURE Christine à ROUX Philippe, VACHERESSE Marc à MARTIN Marie-France.

Secrétaire de séance : BOIRON Yves.

OBJET : Pose d'un caniveau d'eaux pluviales route de la Cité – Remboursement des frais engagés

Le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de rétablir l'écoulement des eaux pluviales sur le domaine public situé route de la Cité, réseau qui a été comblé lors de travaux de création des accès aux différentes parcelles constructibles. A la suite des différents échanges avec les riverains concernés et avec leur accord écrit, il a été convenu que la commune se chargerait de commander les travaux à l'entreprise ISSARTEL pour un montant de 2 460 € H. T., réglerait la facture correspondante et demanderait ensuite aux 5 familles concernées par cette affaire le remboursement des frais engagés à hauteur de 1/5^{ème} pour chacune d'entre elles, à savoir 492 €.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Approuvent les travaux mentionnés ci-dessus et chargent le Maire de procéder au recouvrement des sommes dues par les cinq familles concernées par cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Secrétaire de séance,
Yves BOIRON



Le Maire,
Philippe ROUX



Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 007-210702312-20240617-2024_06_17_26-DE

